



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccin DTP

Question écrite n° 44901

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la pénurie de vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) bien que cette vaccination soit obligatoire. Pour pallier ce manque, les médecins prescrivent des vaccins conjugués, englobant la coqueluche, l'hépatite B, etc. Ceci entraîne notamment une consommation de vaccins non exigés par la législation ainsi qu'un accroissement des risques liés à l'administration de tout vaccin. Il lui demande quel est son point de vue concernant les vaccins conjugués et s'il prévoit de mener des actions pour que les laboratoires fournissent des vaccins DTP simples.

Texte de la réponse

Des difficultés techniques rencontrées dans la production du vaccin DTP entraînent depuis plusieurs mois des problèmes d'approvisionnement. Devant cette situation de pénurie et compte tenu de l'attente des professionnels de santé et des parents qui doivent procéder aux rappels de vaccination des enfants dans les tranches d'âges concernées, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) a autorisé l'utilisation d'un autre vaccin, le Revaxis(R). Ce vaccin était jusqu'à présent autorisé en France pour les rappels chez les adultes à partir de dix-huit ans. Il peut dorénavant être utilisé en rappel chez les enfants à partir de six ans, utilisation déjà effective dans de nombreux pays d'Europe. Le laboratoire Aventis Pasteur Merck qui commercialise le vaccin, informera les professionnels de santé des nouvelles recommandations de son utilisation. Le laboratoire s'est aussi engagé à mettre à disposition, en tant que de besoin, le vaccin bivalent DT et le vaccin monovalent contre la polio.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44901

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5984

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9279